

**DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE
LA BEAUCE-ETCHEMIN**

**DG 2328-04-2020 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2020-
2021 (PERSONNEL PROFESSIONNEL)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

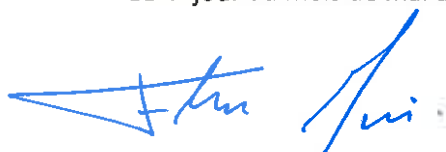
CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

Sous les recommandations des membres du comité conseil tenu le 28 avril 2020, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

QUE le plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2020-2021, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Pascal Lamontagne.

Ce plan est établi au 1^{er} juillet 2020 à 118,09 postes temps plein.

Copie certifiée conforme
Ce 4^e jour du mois de mai deux mille vingt


par Normand Lessard, directeur général


Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs